



*Direction de l'animation  
et des relations avec la population  
Service des sports*

Tél. 03 20 66 58 02

**DECISION**

**DEC/2024/SP/27**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire.

Vu la demande formulée par l'association UGSEL, concernant la mise à disposition d'un équipement sportif spécifique nécessaire à l'organisation de leur rencontre inter-écoles « INIGYM »

**DECIDE**

**ARTICLE 1er** : De mettre à leur disposition à titre gratuit la salle Emilie Le Pennec le lundi 25 mars toute la journée.

**ARTICLE 2** : De signer la convention avec l'association UGSEL.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Hem, le 24 janvier 2024.



Le Maire de HEM,

Francis VERCAMER

